

PROCES VERBAL  
Réunion du Conseil Municipal  
30 juin 2017 à 20 h 30  
Convocation du 23 juin 2017

**Etaient présents** : M. MATHIEU Régis, M. HAUWY Mickaël, M. HENRION Christophe, Mme TONNETTE Pascale, Mme DAUCHELLE Aurore et Mme EMOND Catherine

**Etaient absents excusés** : M. BARAT Raynald, M. DENIAU Laurent, M. DEMOUGIN Laurent et M. SAUVAGE Patrick

**Procuration** : Laurent DENIAU donne procuration à Christophe HENRION

**Secrétaire de séance** : Aurore DAUCHELLE

---

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal précédent.

**Désignation des délégués à l'élection des sénateurs**

- Election du délégué :

A l'issue du premier tour de scrutin avec 7 voix a été élu comme délégué à l'élection sénatoriale :  
Laurent DENIAU

- Election des suppléant :

A l'issue du premier tour de scrutin avec 7 voix ont été élus comme délégués suppléants à l'élection sénatoriale :

Régis MATHIEU  
Pascale TONNETTE  
Aurore DAUCHELLE

**20170630-01 : Solde CCAS sur budget communal**

Suite à la dissolution du CCAS, prononcée par délibération en date du 20/05/2016, il convient d'intégrer les résultats du CCAS dans la comptabilité de la commune, et par conséquent d'ouvrir les crédits budgétaires suivants:

Reprise des résultats du CCAS dans le budget principal de la commune:

Recette de fonctionnement : compte 002 : + 918.62 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'inscription dans le budget principal de la commune de l'excédent constaté lors de la dissolution du CCAS

**20170630-02 : Prise en charge partielle du bus méridien**

Le Maire précise que la CC2T verse, pour 2017, une aide à la commune de Jaillon. Il précise qu'une partie de cette aide peut-être affectée au coût du bus méridien afin de réduire les frais des parents d'élèves.

Le coût par enfant pour 10 participants revient à 317 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de prendre en charge une partie du prix de revient du bus méridien.
- FIXE le coût du bus méridien pour l'année 2017 - 2018 à 317 euros par enfant.

### **Compte-rendu des décisions du Maire**

Un virement de crédit a été effectué pour payer les bons de caisse d'épargne offerts aux nouveaux-nés

Dépenses imprévues - 12 euros

Secours et dots + 12 euros

### **Questions diverses :**

- ✓ Parking poids lourds : Le Maire demande aux conseillers de réfléchir avec lui sur la mise en place d'un parking pour les poids lourds de la commune.
- ✓ Un panneau de circulation d'interdiction aux 3,5 tonnes sauf livraison sera installé à l'angle de la petite rue et du chemin de Liverdun.
- ✓ Terrain Zone artisanale : conversion en terrain constructible. Le Maire explique que le dernier terrain de la zone artisanale ne trouve pas preneur dans ce cadre. Par ailleurs, la commune a été sollicitée par plusieurs personnes pour y construire une habitation classique. Le conseil municipal dans sa majorité absolue demande une éventuelle modification du PLU pour qu'il devienne un terrain à bâtir.
- ✓ Interdiction des dépôts près du stade de foot et aménagement d'un endroit pour les feux de la Saint-Jean : Le Maire explique que tous dépôts de bois ou autres matières et interdit aux abords du stade pour des raisons de sécurité évidente. La traditionnelle fêtes de la Saint-Jean sera mise en place sur un autre endroit plus sécurisé. Les résidus de bois devront être désormais déposés à la déchetterie.
- ✓ Renforcement d'une prise électrique dans les vestiaires du foot : Le conseil est d'accord pour renforcer une prise électrique dans les bâtiments du terrain de sport Jean Lavallois.
- ✓ Bois de chauffage : La commission pense qu'il est utile de modifier légèrement le règlement en attribuant à chaque contrat une facture. Cela dans le but d'améliorer la gestion.
- ✓ Deux « Gentilles » bénévoles ont assuré le désherbage du cimetière. Nous les en remercions chaleureusement. Le maire se propose de leur offrir un présent sur ses propres deniers. Dans la même rubrique, nous remercions aussi les personnes qui plantent les fleurs chaque année et les riverains qui en prennent soin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 22h30

Le secrétaire de séance